

# Japan Analysis

# La Lettre du Japon

n° 11  
mars 2008

## ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

1. Le renouvellement de la taxe temporaire sur le pétrole
2. Financement et réaménagement des bases : des négociations internationales et locales
3. Un projet de réforme du ministère de la Défense

## POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

Kōno Tarō, Mizuno Ken'ichi, Shibayama Masahiko, Yamauchi Kōichi, Mabuchi Sumio, Hosono Gōshi, Izumi Kenta, « Huit propositions pour remédier aux dysfonctionnements de la Diète », *Chūōkōron*, mars 2008, p. 198-207.

Kōno Tarō, Mabuchi Sumio, « La cohabitation comme chance unique », *Chūōkōron*, mars 2008, p. 208-216.

Kitagawa Masayasu, « Pour un mouvement du peuple de l'ère Heisei », *Chūōkōron*, mars 2008, p. 188-197.

Koamitsu Nobuharu, « Les fonctionnaires ont des torts, les hommes politiques aussi », *Chūōkōron*, mars 2008, p.70-78 (interview).

Asō Tarō, « Mettons la TVA à 10 % et intégrons le régime général de retraites dans les dépenses de l'État », *Chūōkōron*, mars 2008, p. 176-183.

Yamaguchi Jirō, Miyamoto Tarō, « Quel système socio-économique les Japonais souhaitent-ils ? », *Sekai*, mars 2008, p.40-50.



Asia Centre  
Centre études Asie

Rédaction : Guibourg Delamotte, Asia Centre, EHES

27 rue Damesme 75013 Paris – japananalysis@centreasia.org (ISSN : 1777-0335)

## ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

### 1. Le renouvellement de la taxe temporaire sur le pétrole

La vie institutionnelle souffre des blocages de la situation de cohabitation née des élections sénatoriales de juillet dernier. Peu de projets sont votés : 23 projets de loi pour une session de 128 jours entre le 10 septembre 2007 et le 15 janvier 2008<sup>1</sup>, un rapport jamais atteint auparavant.

L'indemnisation des victimes de l'hépatite C par transfusion s'est imposée à l'issue d'une médiation en cours de procès et a été votée par les deux chambres, mais peu de projets de lois le sont. Nombre de réformes sont freinées – comme celle de l'éducation, chère à Abe – ou peinent à aboutir – comme celle de l'*amakudari* (la seconde carrière des hauts fonctionnaires dans les établissements ou entreprises relevant de leur compétence durant leur première carrière au ministère)<sup>2</sup>.

Le 11 janvier, le projet de loi anti-terroriste a été soumis une nouvelle fois à la Chambre basse, où il est passé grâce à la majorité des deux-tiers que détiennent ensemble le Jimintō et le Kōmeitō, et est devenu définitif. Une seule fois auparavant, en 1951, la procédure de passage en force avait été utilisée<sup>3</sup>. Le Minshutō et le Nouveau parti du peuple (*Kokuminshintō*) ont envisagé de voter une résolution de la Chambre haute demandant la prolongation des débats sur le projet de loi (*keizoku shing*), procédure qui requiert un vote de la commission compétente et en séance plénière<sup>4</sup>. Divisé et critiqué par la gauche qui souhaitait l'abandon du projet, le Minshutō y a finalement renoncé.

Avec le budget, le gouvernement fait face à de nouvelles difficultés. Pour le financement des

autoroutes, le tournant amorcé par J. Koizumi (privatisation, suspension de la politique de grands travaux, les projets en cours devant néanmoins être achevés, et intégration du financement des autoroutes dans le budget général de l'Etat) est remis en cause par Y. Fukuda. La majorité cherche en effet à faire renouveler pour dix ans une loi qui, depuis trente-quatre ans (la loi a été adoptée en réaction au premier choc pétrolier), autorise un prélèvement spécial sur le carburant (de 25 yens par litre) et qui expire le 1<sup>er</sup> avril.

Cette loi génère d'importantes rentrées fiscales : 1 700 milliards de yens sont perçus par le gouvernement central, dont 1 600 milliards sont reversés aux collectivités au titre d'un « transfert exceptionnel » de l'Etat d'équipement du réseau routier ; les collectivités perçoivent directement 900 milliards, qui sont utilisés notamment pour financer l'entretien et la construction de routes<sup>5</sup>. Dans l'octroi de ces subventions réside l'influence de bon nombre de représentants et conseillers.

La majorité propose une loi de prolongation de trois mois du dispositif qu'elle est déterminée à faire passer<sup>6</sup>, mais si la Chambre haute ne se saisit pas du projet, le gouvernement est tenu par l'article 59 de la Constitution d'attendre soixante jours avant de demander à la Chambre basse de se prononcer à nouveau sur le texte (le projet de loi de finance relève d'un régime différent : si la Chambre haute ne s'est pas prononcée dans un délai de trente jours, le texte voté par la Chambre basse devient définitif). Or, le gouvernement ne dispose plus de soixante jours avant que la loi n'expire.

Il propose par ailleurs un programme de financement du réseau routier de 59 000 milliards de yens sur dix ans (le projet du ministère des Transports aurait souhaité 65 000 milliards). Le 21 février, le ministre des Transports a annoncé simultanément, pour sa part, que pour lutter contre le mauvais usage des recettes générées par cette taxe et contre l'*amakudari* d'anciens fonctionnaires de son ministère dans les établissements semi-publics dépendant de lui, un bureau de réforme sur les

<sup>1</sup> « Seikatsukanren de yoyatō kyōchō », *Yomiuri*, 25 décembre 2007.

<sup>2</sup> Le Premier ministre a toutefois apporté son soutien au projet de son ministre de la Réforme administrative, Watanabe Yoshimi : « Naikaku jinjichō hōan sakutei he », *Yomiuri*, 5 mars 2008.

<sup>3</sup> « Shinterō hō, shūin de saikaketsu, seiritsu. Teishutsu kara 3kagetsu », *Mainichi*, 11 janvier 2008.

<sup>4</sup> En 1957, le Parti socialiste, en minorité, avait obtenu que la Chambre haute revienne sur un texte qu'elle avait voté. En 1964, il avait tenté d'obtenir la même chose à la Chambre basse. « Minshu no kisaku de kyōtō midare », *Yomiuri*, 9 janvier 2008.

<sup>5</sup> « Jimin, Fuseiritsunara seikatsukonran », *Yomiuri*, 18 janvier 2008.

<sup>6</sup> « Sankagetsu enchō de chōsei », *Yomiuri*, 26 janvier 2008.

questions routières rattaché à sa personne serait mis en place dans son ministère<sup>7</sup>.

Le Minshutō est opposé au renouvellement du dispositif et souhaite l'intégration de cette taxe spéciale au budget général, la rationalisation des travaux prévus et le prélèvement direct par les collectivités d'une taxe pour compenser la diminution de leurs recettes et subventions<sup>8</sup>. Naoshima Masayuki, président du comité des affaires politiques du Minshutō, remarque ainsi qu'à la différence des autoroutes, les aéroports sont financés par le budget général. Yamaoka Kenji, vice-président aux affaires parlementaires du Minshutō regrette que le gouvernement n'envisage pas même la possibilité d'une intégration partielle au budget général<sup>9</sup>.

Un compromis négocié par les présidents des deux Chambres le 30 janvier<sup>10</sup>, tentative du PLD pour obliger le Minshutō à s'engager à voter un texte avant la fin de l'année fiscale, a entraîné des réactions mitigées. Le compromis indique que les débats relatifs au projet de loi de finance et à d'autres lois fiscales devront être terminés avant la fin de l'année fiscale ; le gouvernement modifiera son projet si les deux partis ont pu s'entendre sur un texte. Ozawa Ichirō, le président du parti (consulté dans la rédaction du compromis) a indiqué que cet accord ne comportait pas d'obligation de résultat.

Aucun des deux partis n'offre d'unité sur les questions économiques. Ainsi, au PLD, une vingtaine d'hommes politiques partisans de l'assainissement des finances publiques comme l'ancien secrétaire général du cabinet Yosano Kaoru, et Sonoda Hiroyuki, président du comité des affaires politiques, ont constitué un groupe de travail sur les finances publiques et la protection sociale (le « groupe pour la pensée et l'action adaptée»), afin de faire pression sur les personnalités du PLD résolument opposées à la hausse de la TVA, comme l'ancien secrétaire général Nakagawa Hidenao dont le groupe de travail (le projet « Raviver le Japon ») privilégie la stimulation de la croissance<sup>11</sup>. Jun'ichirō Koizumi est au

premier rang des partisans de l'intégration des dépenses d'aménagement des routes dans le budget général (Nakagawa Hidenao comme Yosano Kaoru en font partie), face au « clan des routes » (*dōrōzoku*) qui refuse la diminution des dépenses qui en résulterait<sup>12</sup>. Le Premier ministre souhaite le passage de son projet de loi temporaire et la poursuite du débat à plus long terme. Parmi les opposants à la remise en cause de la politique actuelle figurent le président du comité des affaires générales du PLD Nikai Toshihiro et son président du comité pour les questions électorales, Koga Makoto.

Au Minshutō, également, existe un *zoku* (relais politique des intérêts de la profession) du BTP : trente-sept parlementaires avaient signé en décembre une pétition contre la position commune du parti, esquissée par le président du Comité du parti pour les questions financières, Fujii Hirohisa<sup>13</sup>. Les régions acquises aux démocrates doutent que les propositions du parti permettent le maintien de leurs recettes et s'inquiètent du montant des compensations qui accompagneraient une intégration dans le budget général<sup>14</sup>.

Pour sa part, la population est favorable à 54 % à cette intégration et, à 74 %, trouve excessif le montant du plan décennal<sup>15</sup>. Elle appuie donc majoritairement les positions défendues par le Minshutō qui mesure pourtant que 25 yens par litre ne feront pas basculer les électeurs indécis en sa faveur lors des prochaines élections<sup>16</sup>.

Au-delà de la question du passage de ce projet particulier, se pose celle du fonctionnement des institutions en période de cohabitation, fonctionnement qui serait très compromis si la majorité ne détenait pas les deux tiers de la Chambre basse, dans l'hypothèse où l'opposition refuserait une coalition.

La commission mixte paritaire, prévue par la Constitution, est peu utilisée (elle l'a été en

<sup>7</sup> « Dōro seibi chūkikeikaku de ōshū », *Yomiuri*, 22 février 2008.

<sup>8</sup> « Yoyatō hihangōsen », *Yomiuri*, 22 janvier 2008.

<sup>9</sup> « Yoyatō ronsen honkakuka », *Yomiuri*, 1<sup>er</sup> février 2008.

<sup>10</sup> « Close-up 2008nen, tsunagi hōan torisage », *Mainichi*, 31 janvier 2008.

<sup>11</sup> « Zaisei saikenha ga benkyūkai », *Yomiuri*, 21 février 2008.

<sup>12</sup> « Koizumi shi « dōro » de kappatsuka », *Yomiuri*, 2 mars 2008.

<sup>13</sup> « Minshutō dōrozoku ga zanteizei hikisage ni hantai », *Sankei*, 19 décembre 2007.

<sup>14</sup> « Itten gōi, hamon hirogaru », *Yomiuri*, 2 février 2008.

<sup>15</sup> « Dōrozaigen minaoshiron mo », *Asahi*, 5 février 2008.

<sup>16</sup> « Rifujin na saikaketsu wa monseki » (interview de Hatoyama Yukio), *Yomiuri*, 26 janvier 2008.

1994)<sup>17</sup>. Nakagawa Hidenao, ancien secrétaire général du Jimintō, propose que soit institué un comité des secrétaires généraux, présidents des affaires politiques et des affaires parlementaires des partis<sup>18</sup>. Le secrétaire général du Minshutō, Hatoyama Yukio, estime, lui, que doit être créée une structure qui permette d'agir dans l'intérêt général, soit au sein des commissions de la Diète, soit hors de la Diète pour surmonter le clivage entre majorités des chambres<sup>19</sup>. L'association non partisane « Assemblée du peuple pour un nouveau Japon, Faire apparaître le XXI<sup>e</sup> siècle » (*Atarashii nihon wo tsukuru kokumin kaigi, 21seiki rinchō*), rassemble des personnalités académiques, politiques, ou d'autres milieux professionnels, pour faciliter le dialogue et la réforme politiques. Enfin, un groupe non-partisan, l'Alliance des parlementaires *Sentaku* (« pour le choix/pour le propre »), s'est constitué en janvier autour de l'ancien gouverneur de la préfecture de Mie, Kitagawa Masayasu. Il est composé de soixante-dix membres du Jimintō, du Minshutō et du Kōmeitō et a pour représentants Noda Yoshihiko, ancien président des affaires parlementaires du Minshutō et Kawamura Takeo, du Jimintō, ancien ministre de l'Éducation<sup>20</sup>. Il entend notamment réfléchir à des remèdes aux difficultés institutionnelles qui surviennent en cohabitation.

Le gouvernement souhaite organiser des élections générales (à la Chambre basse) après le sommet du G8 à Hokkaidō du 7 au 9 juillet, et la majorité penche par conséquent pour l'automne. Le Minshutō, lui, voudrait voir une dissolution survenir plus tôt<sup>21</sup>.

Sources : Asahi, Mainichi, Yomiuri, Sankei, sites des parlementaires.

---

<sup>17</sup> « Ryōin kyōgikai naze hirakarenai » (interview de Iio Jun qui propose une réforme de la procédure), *Yomiuri*, 13 janvier 2008.

<sup>18</sup> « Ryōin kyōgikai minaoshiron », *Yomiuri*, 6 février 2008.

<sup>19</sup> Interview, *op.cit.*

<sup>20</sup> « Ji Kō Min kara 70nin sankā he », *Yomiuri*, 21 février 2008.

<sup>21</sup> « Aki kaisan yūryoku », *Yomiuri*, 6 janvier 2008.

## 2. Financement et réaménagement des bases : des négociations internationales et locales

Une nouvelle plainte pour viol à l'encontre d'un soldat américain basé à Okinawa a été déposée et rapidement retirée en février.

Le gouvernement américain a instauré un couvre-feu et les deux gouvernements ont convenu de mesures de prévention : l'insertion dans le programme éducatif des soldats d'explications sur Okinawa ; l'établissement d'une patrouille de police nippo-américaine comportant des policiers japonais et des soldats américains ; la pose de caméras de sécurités dans les collectivités avoisinantes si celles-ci le souhaitent<sup>22</sup>.

Peu avant, les deux gouvernements ont renégocié, après deux ans, l'accord sur les mesures spéciales qui établit la participation japonaise aux frais de fonctionnement des bases.

Le nouvel accord sur les nouvelles mesures spéciales fondé sur l'article 14 du SOFA (*Status of Forces Agreement*) réduit de 1,5 % par rapport à l'année fiscale 2007 la contribution japonaise de 2009 et 2010. L'objectif annoncé par le ministère des Affaires étrangères japonais était une diminution de 5 %<sup>23</sup>. L'ancien accord arrivait à échéance en mars et celui qui a été signé le 25 janvier a une durée de trois ans.

Cet accord détermine le nombre de travailleurs japonais sur les bases (23 000, chiffre maintenu par le nouvel accord) et la consommation en énergie, en électricité et en eau des bases prise en charge par le gouvernement japonais (25,3 milliards de yens pour l'année fiscale 2008, montant identique à celui de 2007 ; 24,9 milliards en 2009 et en 2010) ; enfin, les « frais de déplacement », surcoûts qui résultent de la géographie d'Okinawa et que le gouvernement japonais prend également à sa charge (les débarquements de nuit depuis un porte-avion se font sur Iōtō, île de la circonscription de Tōkyō ; les entraînements comportant des tirs d'armes qui iraient au-delà de la route 104 se font sur Honshū ; les parachutistes utilisent la piste de décollage de Iejima, dans la

---

<sup>22</sup> « Kichigai kyojū no beiheisū tsūchi », *Yomiuri*, 23 février 2008.

<sup>23</sup> « Genkaku 3nenkande 8okuen », *Asahi*, 13 décembre 2007.

préfecture d'Okinawa<sup>24</sup> ). En 2007, le gouvernement japonais a versé 140,9 milliards de yens au titre de cet accord.

À cette contribution s'ajoute une participation au titre de l'accord signé en application de l'article 6 du traité de sécurité (le SOFA) : frais additionnels aux salaires, comme les cours de langue donnés aux travailleurs japonais ; frais d'équipement et mise en commun d'installations), soit 76,5 milliards en 2007<sup>25</sup>. Avec les coûts liés à l'aménagement de l'abord des bases et les frais annexes supportés par le gouvernement japonais, les bases lui coûtent environ 600 milliards de yens par an<sup>26</sup>.

Depuis 2000, le gouvernement japonais est cependant parvenu à faire diminuer la part des frais des bases qu'il supporte. Le ministère de la Défense a par ailleurs négocié avec le syndicat des travailleurs sur les bases la suppression de certaines rémunérations ou privilèges (part complémentaire du salaire, cours de langue, allocation complémentaire de départ à la retraite) – une économie de un milliard de yens pour son budget<sup>27</sup>.

Les bases donnent lieu à des transactions entre gouvernements central et locaux. La loi spéciale sur le réalignement des forces américaines, votée le 23 mai 2007, attribue des subventions aux collectivités concernées par la transformation qui ont accepté les plans de réalignement résultant de l'accord intergouvernemental du 1<sup>er</sup> mai 2006 (cette loi confiée aussi à la Banque japonaise pour la coopération internationale le financement du déplacement de Marines à Guam). Les subventions sont allouées en quatre étapes : après acceptation d'un projet de construction ; au commencement d'une étude d'impact environnemental ; au début et à la fin des aménagements. Un budget de 5,1 milliards de yens a été provisionné en 2007. Trente-trois collectivités ont été désignées par le ministère de la Défense pour bénéficier de ces aides le 31 octobre 2007<sup>28</sup>.

Iwakuni (préfecture de Yamaguchi) faisait partie des collectivités qui tardaient à adhérer

---

<sup>24</sup> Source : MoD.

<sup>25</sup> « Kakusakyū nado haishi he », *Yomiuri*, 19 décembre 2007.

<sup>26</sup> « Omoiyari yosan genkaku nankō », *Asahi*, 8 décembre 2007.

<sup>27</sup> « Kakusakyū nado haishi he », *Yomiuri*, 19 décembre 2007.

<sup>28</sup> « Hantai no nago ya Zama jogai », *Asahi*, 1<sup>er</sup> novembre 2007.

aux projets gouvernementaux. Par un référendum de mars 2006, les habitants avaient rejeté à 87% le projet du gouvernement – comportant le transfert d'un porte-avion et de 59 avions de la base navale d'Atsugi et de 12 avions ravitailleurs actuellement sur la base de Marines de Futenma, à la base aérienne de Marines qu'abrite la municipalité. Le 10 février 2008, ils ont porté au pouvoir un candidat qui leur est favorable, Fukuda Yoshihiko, contre le candidat sortant, Ihara Katsusuke<sup>29</sup>. Le nombre de voix qui séparait les deux candidats n'était que de 1 700 environ.

Le nouveau gouverneur a immédiatement annoncé qu'il acceptait le transfert du porte-avion (1 900 soldats) et demandé les subventions auxquelles la ville pouvait encore prétendre pour l'année fiscale 2007 (3,5 milliards de yens pour de nouvelles constructions ; 13,4 milliards au titre des subventions d'accompagnement de la transformation)<sup>30</sup>.

Sources : MoD, MoFA, Yomiuri, Asahi.

### 3. Un projet de réforme du ministère de la Défense

Après le scandale de corruption autour du vice-ministre administratif de la Défense Moriya Takemasa et de la filiale américaine d'un industriel japonais de la défense, Yamada, en novembre 2007, le débat sur la réforme du ministère de la Défense a été relancé par la collision, le 19 février, d'un destroyer avec un bateau de pêche, qui a fait deux morts (et par le fait que l'Agence de sécurité maritime n'ait pas été correctement avertie de la convocation du capitaine au ministère de la Défense).

Ce débat remontait au mois de mars 2007. Des informations confidentielles relatives au système de détection Aegis avaient été trouvées sur l'ordinateur personnel d'un membre des FAD et avaient mis en évidence – une nouvelle fois – les défaillances du système de protection des données sensibles.

Le 16 novembre 2007, une commission de réforme du ministère de la Défense, présidée par Minami Nobuya (compagnie électrique de

---

<sup>29</sup> « Iwakuni shichōsen ga kokuji », *Yomiuri*, 4 février 2008 ; « Seifu keikaku shinten ni kitai », *Yomiuri*, 11 février 2008.

<sup>30</sup> « Beigun idenchū Iwakuni ukeire », *Yomiuri*, 29 février 2008.

Tokyo) et rattachée au secrétaire général du cabinet, a été établie avec pour mission de réfléchir aux moyens de renforcer le contrôle civil, d'améliorer la confidentialité des informations classées et la transparence des contrats de la défense. L'un de ses membres est Iokibe Makoto, directeur de l'Académie nationale de défense. Cette commission soumettra un projet de réforme en juin.

Le 22 février, le ministère de la Défense a établi sa propre « équipe de progression de la réforme » du ministère, composée d'un comité de neuf personnes et d'un secrétariat de 6 personnes. Le personnel en uniforme y est majoritaire.

Sources : *Kantei, MoD, Kōmeitō.*

## POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

**Kōno Tarō, Mizuno Ken'ichi, Shibayama Masahiko, Yamauchi Kōichi<sup>α</sup>, Mabuchi Sumio, Hosono Gōshi, Izumi Kenta<sup>β</sup>, « Huit propositions pour remédier aux dysfonctionnements de la Diète » [Kinō fuzen no kokkai wo kaikaku suru yattsu no hōsaku], *Chūōkōron*, mars 2008, p. 198-207.**

*Sept représentants libéraux-démocrates et démocrates proposent huit réformes pour améliorer le fonctionnement des institutions et rehausser le rôle de la Diète..*

Tous les sept, dépassant le cadre de nos partis, en tant qu'individus, admettant ouvertement que le maintien du Jimintō au pouvoir pendant une longue période a façonné la manière dont la Diète débat, proposons des réformes visant à améliorer la vivacité et la transparence des débats parlementaires et à faire de la Diète le véritable pouvoir délibérant et l'organe suprême de la souveraineté populaire que prévoit la Constitution.

1. L'abolition du principe de l'absence de continuité des débats entre sessions.

En vertu de ce principe, les délibérations sur un texte doivent se clore pendant la session en cours à défaut de quoi le projet ou la proposition deviennent caducs : si une Chambre ne s'est pas prononcée sur un texte, les délibérations ne se poursuivent pas pendant la session suivante, mais doivent être intégralement recommencées. Ne serait-il pas

---

<sup>α</sup> Parlementaires du Jimintō.

<sup>β</sup> Parlementaires du Minshutō.

souhaitable que le parti élu dispose de la durée entière de la législature pour mener à bien les politiques sur lesquelles il s'est engagé dans les élections ?

2. La séparation du travail législatif et de la fonction de contrôle.

Pour que la Diète fonctionne bien, ces deux fonctions doivent être séparées. On peut créer de nouvelles commissions législatives pour travailler sur les textes et confier aux commissions permanentes, en relation avec l'administration et le gouvernement, la fonction de contrôle, comme dans le modèle anglais, ou créer dans chaque commission permanente une sous-commission de contrôle, selon le modèle américain.

3. La suppression de la discipline de parti et l'assouplissement des restrictions pesant sur les parlementaires.

Certains thèmes essentiels pour la société ne sont pas débattus par les parlementaires. Par exemple, avec la progression sociale des femmes à laquelle répond l'accroissement du nombre d'enfants uniques, il n'est plus satisfaisant que les femmes prennent le nom des hommes quand elles se marient. Une demande commence à se faire jour pour que les femmes puissent continuer à utiliser sur leur lieu de travail leur nom de naissance ou conserver leur nom de famille. Comme les parlementaires sont divisés et que les partis ne peuvent adopter de position unifiée, le débat parlementaire sur la révision du Code civil ne s'engage pas. L'adoption d'une heure d'été, le don d'organe, la double nationalité, sont autant de questions qui ont un impact sur la vie des gens et où se manifeste le fonctionnement imparfait de la Diète.

Par ailleurs, le vote par assis et levé ne s'accompagne pas de l'établissement d'une liste nominative indiquant le vote de chaque parlementaire. Seule est enregistrée la position des partis. Sur des questions qui relèvent du bien-être des gens ou de leurs valeurs, il faut que la discipline de parti soit écartée et que les électeurs puissent mettre en cause la responsabilité de l'élu pour lequel ils ont voté.

4. Le rééquilibrage des propositions par rapport aux projets de lois.

La liberté de vote est contrainte d'une autre manière. La loi de la Diète exige théoriquement pour la soumission d'une proposition de loi qu'elle soit présentée par 20 représentants ou 10 conseillers si elle ne concerne pas les finances publiques ; par 50

représentants ou 20 conseillers dans le cas contraire. Si, en pratique, les propositions sont rares, c'est qu'elles doivent recueillir l'accord du parti. Pour ce faire, il doit y avoir débat au parti, ce qui retarde le processus.

En même temps que l'on établirait la liberté de vote des parlementaires, il faudrait faire en sorte que les seules conditions au dépôt d'une proposition de loi soient celles qu'exige effectivement la loi.

Certes, on ne peut éviter que les projets de loi soient prioritaires, ce qui découle du régime parlementaire. Mais nos institutions ont été façonnées par la pratique de l'adoption sans discussion par la Diète des projets du gouvernement et la priorité qui leur était donnée par les comités des affaires parlementaires des partis de la majorité. Les hommes politiques s'aperçoivent aujourd'hui qu'il peut y avoir d'importants défauts dans les projets préparés par l'administration, et s'inquiètent de plus en plus de l'adoption sans débat des projets du gouvernement. Il faut donc également accroître la discussion parlementaire des projets gouvernementaux.

La discipline de vote ne doit s'appliquer qu'en séance plénière, sur le texte amendé par les parlementaires de chaque parti.

5. Une plus grande prise en compte de considérations diplomatiques.

Il arrive fréquemment que les ministres japonais ne puissent prendre part à des sommets internationaux en raison du calendrier parlementaire. Or, alors que le Japon s'internationalise, il est de plus en plus important que ses représentants se trouvent à ces diverses conférences qui, pour les ministres, doivent prévaloir sur les obligations parlementaires. Ils faut également qu'ils puissent se rendre disponibles pour les personnalités étrangères qui viennent au Japon, dont les agendas ne sont souvent déterminés qu'au dernier moment.

6. La poursuite de l'amélioration de l'efficacité de l'administration.

Les longues heures de travail des fonctionnaires ont leur cause première dans la Diète. À l'heure actuelle, l'ordre du jour des commissions est souvent arrêté au dernier moment. La majorité des questions ne sont transmises que la veille et les fonctionnaires sont mis à rude épreuve pour rédiger les réponses des ministres. Hors les cas exceptionnels où survient un événement imprévu, les questions au gouvernement

devraient être transmises au moins 48 heures à l'avance, et si possible une semaine à l'avance.

Certains disent que remettre les questions le plus tard possible réduit le temps d'intervention de l'administration et oblige les ministres à ne pas s'en remettre à elle. Mais cette pratique accroît au contraire leur dépendance à l'administration.

7. L'amélioration du fonctionnement des commissions.

Pour que le gouvernement connaisse l'ordre du jour des commissions 48 heures à l'avance, il faut améliorer leur organisation, et pour cela, planifier leurs débats : que soit indiqué le moment où elles se tiennent, quels projets vont être examinés et pendant combien de temps. Actuellement, pour raccourcir leurs débats, les parlementaires de la majorité ne posent pratiquement pas de questions ; le temps des questions est surtout alloué à l'opposition dont les interrogations vont presque intégralement au gouvernement, et il n'y a pas de débat entre parlementaires. Le temps passé en commission est considéré comme perdu, seul importe le moment du vote.

Nous proposons que les parlementaires de la majorité et de l'opposition débattent du projet gouvernemental et de celui de l'opposition et produisent leur propre texte à l'issue de leurs débats.

8. Une réforme du fonctionnement de la séance plénière.

Il ne faut plus que la séance plénière soit réunie parce qu'un texte a été examiné en commission, mais qu'elle soit ouverte à la Chambre des représentants les mardis, jeudis et vendredis après-midi, par exemple, et qu'en l'absence de projet de loi dont délibérer, les questions qui ont davantage vocation à être abordées en séance plénière plutôt qu'en commission soient débattues par les parlementaires. Les débats entre chefs du gouvernement et de l'opposition qui ont actuellement lieu périodiquement en commission devraient avoir lieu en séance plénière.

Il faut enfin que le vote électronique soit adopté sans délai et que les votes de tous les parlementaires soient enregistrés et publiés.

Pour la population, ce qui compte n'est pas quel parti tient le pouvoir, mais ce qu'entreprind de faire chaque parlementaire pour le pays.

**Kōno Tarō<sup>α</sup>, Mabuchi Sumio<sup>β</sup>, « La cohabitation comme chance unique » [Nejire koso, senzai ichigū no chansu], *Chūōkōron*, mars 2008, p. 208-216 (interview).**

*Deux des sept auteurs du texte précédent répondent aux questions d'un enseignant à l'université de Saitama, Ō Jun, et reviennent sur leurs propositions.*

S. Mabuchi : Les « jeunes » élus des partis démocrate et libéral-démocrate ont formé un groupe de travail ensemble après les élections à la Chambre haute de juillet dernier.

T. Kōno : J'ai été élu pour mon premier mandat en 1996. Je ne suis intervenu en séance plénière qu'une fois, peut-être après cette première élection, et ait conçu en dix ans une frustration immense. Hashimoto était alors Premier ministre, une commission spéciale pour l'amendement de la loi spéciale sur Okinawa avait été créée, à laquelle je m'étais inscrit et souhaitais participer activement, mais cela ne se faisait pas : les parlementaires de la majorité devaient se taire et écouter, seul le vote du vendredi importait. Autour de moi, les représentants étaient plongés dans des romans ! Quand la majorité a changé à la Chambre haute, je me suis dit : c'est fini. Enfin, il va y avoir un échange entre parlementaires de la majorité et de l'opposition, enfin ceux de la majorité vont pouvoir être actifs.

Si le PLD et le Minshutō formaient une coalition, on retomberait dans ce système où un projet de loi arrêté par le ministre est voté sans en changer une virgule.

S. Mabuchi : Quand je retourne dans ma circonscription de Nara, les gens me disent que nous devrions travailler ensemble pour le bien commun, « Minshutō, Jimintō, au fond, quelle différence ? ». Mais, avant de songer à une coalition, il faut réformer la Diète pour qu'elle fonctionne comme un véritable lieu de débat.

L'absence de continuité des débats entre sessions incite les partis d'opposition, au premier chef, le Minshutō, à dénoncer les défauts d'un projet du gouvernement, à cesser les débats et à attendre la fin de la session qui rend le projet caduc. Il est difficile d'avoir une approche plus constructive en vue de la production d'un texte meilleur. Les représentants de l'opposition ont leurs

frustrations aussi. Beaucoup de régimes étrangers optent pour une session parlementaire qui dure toute l'année, ce qui laisse davantage de temps à la discussion que le système de la session [ordinaire de 150 jours] que nous avons.

T. Kōno : C'est aussi à cause de l'opposition que l'ordre du jour des commissions n'est connu que la veille. Cet ordre du jour est déterminé par la conférence des secrétaires des partis [*riji kondanka*] en fonction des informations apportées par chaque secrétaire. L'opposition donne ces informations au dernier moment, sans doute parce qu'elle a pour habitude de retarder tout projet en vue de la fin de la session. Si le gouvernement use de sa majorité pour faire passer ses projets, elle dénonce ensuite un passage en force. C'est l'exemple type des batailles improductives sur le calendrier que produit l'opposition.

S. Mabuchi : La faute en revient aussi au gouvernement, qui veut que tous ses projets passent sans les voir modifier. On a beau lui montrer les défauts de son projet, voir les fonctionnaires pâlir en séance, il intime l'ordre de voter.

T. Kōno : La loi sur la sécurité des données informatiques, présentée par le ministère de l'Économie, l'a illustré au dernier degré.

**Kitagawa Masayasu, « Pour un mouvement du peuple de l'ère Heisei » [Heisei no minkenundō wo maki okosu], *Chūōkōron*, mars 2008, p. 188-197.**

*Représentant du mouvement Sentaku créé en février 2002, le gouverneur de la préfecture de Mie présente les engagements de son mouvement pour faire des prochaines élections générales « un moment historique de choix des électeurs ».*

Le Japon est à un croisement. L'industrie et l'économie régionales sont à bout de souffle. La confiance dans l'administration a sombré sous terre. Les faillites d'entreprise ne sont plus rares. Le système de l'emploi à vie disparaît, les différences de statuts avec les NEETs [*not in employment, education, training*] et les *freeters* [*free arbeiter*] et l'instabilité croissante de l'emploi sont devenues préoccupantes. Les notions élémentaires sur lesquelles s'appuyaient la vie des gens sont remises en cause. Le réchauffement climatique et les problèmes de pollution atteignent des seuils critiques. La structure de

---

<sup>α</sup> Parlementaire du Jimintō.

<sup>β</sup> Parlementaire du Minshutō.



la population, la composition des familles, la société dans les régions exigent un sursaut. Or, on sait ce qui nous attend depuis la fin de la période de croissance.

Nous mesurons les résistances au changement, et pour véritablement changer, nous savons que tout en cherchant à faire des émules parmi nos camarades, nous devons engager nos propres réformes, à partir des régions que nous administrons et de nos lieux de vie. Nous voulons commencer par remettre en question nos conceptions et nos modes de vie.

La réforme politique a été lancée en 1988, voilà vingt ans, et voilà cinq ans que le premier manifeste est paru. Les programmes de campagne ont été introduits à partir de 2003 par des gouverneurs dans des élections locales et ils ont ensuite été transposés au niveau national et devaient permettre aux électeurs de juger de la réalisation des promesses de campagne.

Aujourd'hui, pour les générations qui nous succéderont, nous pensons qu'est venu le moment de changer, de « laver » le Japon et retenons trois domaines d'action : les régions, la vie des gens, l'environnement.

Partageant cette aspiration commune, gouverneurs, conseillers, entrepreneurs, universitaires, ou autres industriels décidons de former l'« Union populaire partant des régions et de leurs habitants pour nettoyer (choisir)\* le Japon ».

1. Nous remettons en question la démocratie « par procuration » de l'après-guerre [*omakase minshushugi*] et le leadership de l'administration centrale [*Kasumigaseki*]. Nous voulons rénover la conscience politique et les capacités d'autotransformation de la population ; rendre le pouvoir aux hommes politiques responsables devant le peuple ; transformer la politique à l'échelle régionale et à celle des individus pour commencer (notamment en ce qui concerne l'approche de l'environnement).

2. L'année 2008 est importante parce qu'elle marque les vingt ans de la réforme politique et que cinq ans se sont écoulés depuis le premier manifeste. Nous en appelons aux électeurs et

aux élus pour qu'ils regardent la réalité actuelle du Japon en face.

3. Nous allons mobiliser des élus de la majorité et de l'opposition et, s'ils adhèrent à la philosophie du mouvement, créer une Union parlementaire partant des régions et de leurs habitants pour nettoyer (choisir) le Japon qui agira de concert avec celle-ci.

4. En vue des prochaines élections, nous cherchons à obtenir des partis qu'ils rédigent des manifestes sur le contenu desquels nous chercherons à influencer.

Notre objectif est électoral et notre activité se déploie en vue des élections.

**Koamitsu Nobuharu, « Les fonctionnaires ont des torts, les hommes politiques aussi » [Yakunin mo warui ga seiji mo warui], *Chūōkōron*, mars 2008, p.70-78 (interview).**

*Cet ancien vice-ministre administratif aux Affaires sociales revient sur les erreurs de l'administration sociale qui, souligne-t-il, ne peut supporter seule tous les torts.*

Il y a incontestablement beaucoup de problèmes au ministère des Affaires sociales et du Travail, mais ce serait une erreur d'imputer à l'administration la perte des millions de dossiers de retraite, les scandales de santé publique [après la transmission par transfusion du virus du sida au milieu des années 1990, celle de l'hépatite C récemment] et les défaillances du système de soins et de protection sociale. Le ministère des Affaires sociales n'est qu'une administration, et, comme telle, a deux fonctions : il fait des propositions et analyse des informations qu'il assemble et lui permettent de déterminer quels éléments conserver ou changer dans une politique publique. Les décideurs, cependant, sont bien les hommes politiques.

Le ministère n'en a pas moins des problèmes : sa capacité de proposition diminue. Par exemple, le Japon est en retard par rapport à la Chine dans le domaine de la génétique, tant dans sa manière de faire de la recherche que de la mettre en application. Malgré cela, le ministère n'arrive pas à faire de propositions novatrices.

Mais une fois faites les propositions, ceux qui tranchent en faveur de telle politique plutôt que

---

\* Les deux mots « laver » et « choisir » s'écrivent avec des caractères différents qui se lisent de la même manière, *sentaku*.

telle autre sont le ministre aux Affaires sociales et le Premier ministre.

Il y a plusieurs causes au scandale des retraites. D'abord, l'informatisation, devenue indispensable avec l'augmentation des données à traiter. Le ministère a sous-traité à une société privée non seulement l'informatisation elle-même mais aussi la gestion du système informatique. On s'en est aussi remis aux collectivités pour une partie du travail. L'Agence de protection sociale aurait dû mettre en place un mécanisme de sauvegarde et ne pas déléguer jusqu'à la fonction de surveillance du processus.

[...] Le système de protection sociale, mais plus largement les finances publiques dans leur ensemble sont en piteux état, alors que la diminution des naissances et le vieillissement se traduisent pas une baisse de la population. Simultanément, le monde a perdu ses frontières grâce aux nouvelles technologies. La plupart des systèmes de protection sociale hérités de l'après-guerre sont devenus inopérants. Le ministère doit imaginer un nouveau système.

**Asō Tarō<sup>δ</sup>, « Mettons la TVA à 10 % et intégrons le régime général de retraites dans les dépenses de l'État » [Shōhizei wo 10% ni shite, kisonenkin wo zenkakuzei futan ni shiyō], Chūōkōron, mars 2008, p. 176-183.**

*Pour redonner confiance au Japon qui oublie qu'il est plein de ressources, Asō Tarō propose d'augmenter la TVA pour assurer le financement des retraites et souhaite que majorité et opposition y travaillent ensemble.*

Ces dix dernières années, avec la bulle puis la déflation, ont sapé la confiance des Japonais. Après la période des réformes est venu le moment de remédier à ce manque de confiance. La confiance ne revient pas avec le seul objectif d'une « réforme radicale ». Je vois deux problèmes : l'enregistrement des cotisations de retraite ; l'état de faillite du régime général.

Pour redonner confiance, j'affirme depuis longtemps qu'un relevé annuel doit être envoyé aux cotisants comme dans le cas des impôts.

---

<sup>δ</sup> Ancien ministre des Affaires étrangères, représentant de Fukuoka.

Pour remédier à la situation financière du régime général, je propose que son financement soit intégré au budget de l'État et renfloué par une augmentation à 10 % de la TVA. Les cotisations mensuelles de 14 000 yens disparaîtront et cela permettra de remédier au problème des non-cotisants. On peut considérer que ces personnes prennent un risque dont elles subiront les conséquences plus tard en ne cotisant pas au régime général, mais il est probable qu'elle finisse par peser sur la solidarité publique [seikatsu hogo].

En 2005, la part des profits redistribuée sous la forme de salaires a été de 70,6%, 3,6% de moins que quatre ans plus tôt. En 2006, le PIB par habitant du Japon s'est contracté de 4% et, avec 34 252 dollars, était dix-huitième sur la trentaine de pays de l'OCDE. En 1993, il était deuxième. Si la croissance est insuffisante, c'est que la consommation l'est aussi.

Dans ma circonscription de Fukuoka (Kyūshū) s'est installée une entreprise du groupe Toyota. Quand j'ai entendu que son président voulait créer des emplois, je lui ai demandé d'embaucher en CDI [seiki shain]. En deux ans, 1 000 emplois ont été créés. Il y a eu une explosion du nombre de mariages. Une fois les salaires assurés, la vie aussi se stabilise. Si ensuite, les femmes veulent bien faire des enfants... L'année dernière, Fukuoka a été la première préfecture du Japon pour les naissances.

Enfin, les circonstances sont réunies au Japon pour qu'ait lieu un débat parlementaire. Je ne suis pas favorable à l'utilisation du vote à la majorité des deux-tiers pour faire passer des projets de loi qui concernent la vie des citoyens, par opposition aux questions de défense. À l'inverse est-il raisonnable de faire un usage politique de lois fiscales alors que la fin de la session approche ?

**Yamaguchi Jirō<sup>ζ</sup>, Miyamoto Tarō<sup>η</sup>, « Quel système socio-économique les Japonais souhaitent-ils ? » [Nihonjin wa dono yō na shakai keizai shisutemi wo nozonde iru noka], Sekai, mars 2008, p.40-50.**

*Deux universitaires ont effectué un sondage en 2007 sur 1 500 personnes pour faire apparaître le jugement des Japonais sur les réformes réalisées par J. Koizumi et S. Abe*

---

<sup>ζ</sup> Professeur de droit administratif à l'université de Hokkaidō.

<sup>η</sup> Professeur d'économie à l'université de Hokkaidō.

*et l'orientation qu'ils souhaitent voir donner à leur modèle social. Les réponses ont été classées en fonction de la couleur politique des sondés. Les réponses des partisans du PLD et du PD seules sont retranscrites dans l'article. Un consensus relatif émerge sur l'appréciation des réformes, l'inquiétude face à l'avenir et le modèle souhaitable. Le sondage révèle cependant aussi un clivage idéologique entre électeurs PLD et Minshutō.*

Les appréciations négatives de la société japonaise après la progression des réformes sous les gouvernements Koizumi et Abe (accroissement des inégalités, dégradation de la qualité des services publics) sont très majoritaires. Les sondés estiment ensuite [23% des électeurs du PLD, 33 % de ceux du Minshutō] que l'on est devenu prêt à tout pour faire des profits.

Plus de 70 % d'entre eux éprouvent à l'égard de l'avenir une inquiétude forte ou très forte [la proportion dépasse 90 % si l'on intègre également les personnes qui redoutent un déclin de leur niveau de vie]. À cet égard, les électeurs du Minshutō sont plus pessimistes que ceux du PLD.

Les premiers facteurs d'inquiétude sont la retraite et les soins médicaux. La lutte contre la pauvreté doit avant tout passer par l'augmentation des organismes et agences de formation professionnelle ; plus que par le versement d'allocations, le gouvernement doit aider chacun à valoriser ses compétences et capacités [*jiiritsu*].

Le modèle social qui paraît le plus souhaitable est le modèle nord-européen avec son fort degré de protection sociale publique, devant le modèle japonais valorisant le travail et le modèle américain, de compétition. Les éléments qui, dans le système actuel, doivent être préservés sont la protection de l'emploi, la qualité des relations humaines, la protection des PME et des entreprises individuelles. La protection sociale doit être renforcée et la puissance de l'administration, réduite.

Un nouveau clivage apparaît dans la bipartition, peu visible jusque là sur les questions sociales. 60 % des répondants ont choisi le modèle privilégiant le bien-être social sur le modèle mettant l'accent sur le travail. La proportion de réponses en faveur de ce premier modèle chez les électeurs du PLD est cependant inférieure de 10 points à ce qu'elle est chez les électeurs du Minshutō. À l'inverse, les premiers sont plus nombreux (de 10 points

également) à considérer qu'il faut introduire des sources de compétition dans le système pour corriger les excès de son approche égalitaire. Pour leur part, les électeurs du Minshutō, pour corriger le système japonais, optent davantage sur le renforcement de la protection sociale publique. Ils souhaitent aussi l'introduction d'un salaire minimum garanti (l'écart avec les électeurs du PLD est de 18 points).

On voit chez les électeurs du PLD ce que l'on appelle le néo-conservatisme, qui poursuit la tradition conservatrice de l'ancrage dans les valeurs que sont la loi du marché et la culture. Les électeurs du Minshutō ont évolué de leur position de réformateurs libéraux pour devenir critiques des inégalités.